Association suisse pour un développement solidaire



Rue de Genève 52, C.P. 212 CH-1000 Lausanne 9 Tél. +41 (0)21 620 03 06 Fax +41 (0)21 620 03 00 E-mail: reinhard@ladb.ch Web: http://www.ladb.ch

CCP 10-10813-5

Lausanne, le 25 avril 2003

Conseil fédéral Palais fédéral 3003 Berne

Demandes de la campagne "Se soigner®: un droit pour tous, aussi dans les pays pauvres."

Mesdames et Messieurs les Conseillers fédéraux,

Je vous écris au nom de la quarantaine d'organisations* qui soutiennent notre campagne "Se soigner®: un droit pour tous, aussi dans les pays pauvres".

Je voudrais vous faire part de notre préoccupation à propos de l'attitude de la Suisse face à la crise de la santé publique dans les pays en développement. Notre pays ne semble toujours pas avoir pris la mesure de la situation. Au contraire, il continue de mener des politiques qui vont parfois à l'encontre de la réalisation du droit à la santé dans les pays en développement. Or nous attendons d'un pays comme la Suisse, avec ses ressources et son savoir-faire, qu'il s'engage résolument pour la réalisation du droit à la santé dans les pays en développement, notamment en matière d'accès aux médicaments. Pour cela il faut que la Suisse s'en donne les moyens tant politiques que financiers.

Je m'adresse au Conseil fédéral in corpore car cette question ne concerne pas un département uniquement, mais plusieurs offices et directions de l'administration fédérale. Nous attendons du Conseil fédéral un signal fort en faveur de la réalisation du droit à la santé dans les pays en développement.

Rappelons brièvement qu'aujourd'hui, dans les pays du Sud, on continue de mourir de maladies traitables ou contrôlables en Suisse. Le VIH/sida fait figure de symbole de ce fossé sanitaire entre le Nord et le Sud. Aujourd'hui, dans les pays en développement, 95% des malades du sida sont condamnés à mourir à brève échéance car ils n'ont pas accès aux traitements antirétroviraux qui pourraient les maintenir en vie. Au niveau international, il y a maintenant consensus pour considérer que la crise de la santé publique est autant une résultante qu'un obstacle supplémentaire au développement des pays du Sud. Là encore le VIH/sida fournit un exemple typique puisque les taux catastrophiques de prévalence du VIH dans certaines parties du monde non seulement menacent la vie de millions de personnes, mais aussi remettent en cause les résultats de plusieurs décennies de développement.

Parmi les divers aspects de la politique suisse qui posent problèmes, j'en prendrai deux:

1) Propriété intellectuelle

A l'OMC et dans ses relations bilatérales, la Suisse vise toujours à assurer à ses entreprises pharmaceutiques une protection maximale des brevets sur leurs médicaments dans les pays en développement. Cette politique rend plus difficile la production de médicaments génériques dans les pays en développement. Pourtant l'expérience récente a montré que la concurrence des génériques était la meilleure façon d'obtenir les médicaments à très bas prix dont ont besoin les malades des pays pauvres.

Deux ans après la déclaration sur l'Accord sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC) et la santé publique adoptée à Doha en novembre 2001, les négociations à l'Organisation Mondiale du Commerce sont bloquées. Les pays industrialisés (les Etats-Unis, mais aussi la Suisse), revenant sur leurs engagements de Doha, cherchent à restreindre la solution au problème discuté (licence obligatoire pour les pays sans capacité de production) à quelques maladies, sous strictes conditions et selon une procédure lourde et peu praticable. Cette attitude est inacceptable car elle établit une inégalité de traitement dans l'emploi des licences obligatoires en défaveur des pays pauvres sans capacité de production. Or c'était justement à cette inégalité de traitement que les Etats étaient censés remédier!

Autre problème persistant. La Suisse continue de mener une politique active d'accords bilatéraux en matière de propriété intellectuelle avec des pays en développement. Cette politique a par exemple pour effet d'amener des pays pauvres non membres de l'OMC à se conformer aux obligations de l'Accord sur les ADPIC (voir les accords avec le Vietnam, le Kirghizistan, l'Arménie, la Géorgie, l'Azerbaïdjan). En terme de santé publique, on ne saisit pas l'intérêt et la nécessité immédiats pour ces pays d'adopter des standards élevés de protection des brevets.

Il est inadmissible de voir la Suisse axer sa politique sur la seule défense des brevets pour son industrie dans les pays en développement, sans considération pour la protection de la santé publique des populations des pays en développement. Cela rend d'ailleurs la politique suisse incohérente avec sa politique d'aide au développement en matière de santé publique et incohérente avec sa politique de protection des droits humains dans les pays en développement, qui comprend aussi le droit à la santé.

2) Aide au développement

Il est évident qu'améliorer l'accès aux soins et aux médicaments dans les pays en développement nécessite une volonté politique des pays concernés et un renforcement de leur système de santé. Mais il faut aussi que les pays en développement en aient les moyens.

Ce constat vaut aussi pour la Suisse qui a un rôle déterminant à jouer pour renforcer les systèmes de santé des pays en développement. La création du Fond mondial contre le sida, la malaria et la tuberculose en 2001 a démontré que la communauté internationale était disposée à s'engager davantage dans ce sens. De son côté, la Commission sur la Macroéconomie et la Santé de l'OMS a estimé que les pays industrialisés devraient dépenser 0,1 % de leur PNB pour la santé publique dans les pays du Sud, en plus de leur aide au développement dans d'autres domaines.

Pourtant l'aide au développement de la Suisse stagne autour de 0,34 ou 0,35% du PNB même si la Suisse s'est fixé comme objectif d'atteindre 0,4% du PNB en l'an 2010. Pour le Fonds mondial contre le sida, la malaria et la tuberculose, la Suisse n'a réussi à dégager que quelques fonds sur un budget limité: aussi n'etait-il pas étonnant qu'elle ait déboursé 10 millions en 2002, et seulement 5 millions en 2003 alors que les besoins du Fonds se chiffrent en milliards. La coopération suisse fait un travail apprécié sur le terrain en matière de santé, mais il manque des objectifs forts avec les moyens financiers de les réaliser. La Suisse ne peut pas invoquer l'absence d'infrastructure de santé dans les pays du Sud pour justifier son intransigeance en matière de propriété intellectuelle, tout en ne se donnant pas les moyens politiques et financiers pour s'attaquer au problème.

C'est pourquoi nous demandons que la Suisse s'engage pour la réalisation du droit à la santé pour tous dans les pays en développement, notamment en facilitant l'accès aux médicaments. Nous attendons que la Suisse se donne les moyens tant politiques que financiers.

Plus spécifiquement:

Nous demandons que la Suisse s'engage davantage en faveur du renforcement des systèmes de santé dans les pays en développement.

Nous demandons que la Suisse s'engage en faveur d'un meilleur accès aux médicaments dans les pays en développement en menant une politique cohérente avec cet objectif entre les différents offices concernés (Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du Développement et de la Coopération, Institut fédéral de la Propriété Intellectuelle, etc.)

Nous demandons que la Suisse concrétise dans sa politique multilatérale et bilatérale la priorité de la santé publique sur la propriété intellectuelle reconnue à Doha. La Suisse doit reconnaître que les pays en développement doivent pouvoir adapter les droits de propriété intellectuelle à leur niveau de développement. La Suisse doit réviser sa politique actuelle. La Suisse devrait par exemple s'engager à fournir une aide juridique et législative pour faciliter l'accès aux médicaments génériques bon marché dans les pays en développement, notamment en recourant à des licences obligatoires.

Nous demandons en particulier que la Suisse prenne à l'OMC une position en faveur de l'accès aux médicaments dans les pays en développement.

Enfin, nous demandons que la Suisse s'engage davantage pour la recherche sur les maladies qui affectent principalement les pays en développement.

En espérant que vous donnerez suite à ce courrier, veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs les Conseillers fédéraux, mes respectueuses salutations.

Julien Reinhard Déclaration de Berne

* Organisations soutenant la campagne: Déclaration de Berne, Aids-Hilfe Bern, Fachstelle Aids-Hilfe Zug, Fachstelle für Aidsfragen Schwyz, Groupe Sida Genève, Groupe Sida Jura, Groupe Sida Neuchâtel, Point fixe, Sid'action, Zürcher Aids-Hilfe, Action de Carême, Association Kalpa Genève, Association suisse des amis du Monde diplomatique, ASK - Arbeitsgruppe Schweiz-Kolumbien, Attac Suisse, Centre écologique Albert Schweitzer, Cetim, CODAP, Commission Africaine des promoteurs de la santé, Communauté de travail des oeuvres suisses d'entraide, DM-échange et mission, EcoSolidar, Fédération Genevoise de Coopération, Fédération Romande des Consommateurs, Fédération Vaudoise de Coopération, GFS-Kommission St. Gallen/Appenzell, Incomindios, Innovation Réseaux Développement, Jardins de Cocagne Solidarité Nord-Sud, Jec Suisse, Les Verts parti écologiste genevois, Liechtensteinische Gesellschaft für Umweltschutz, Medico international Schweiz (CSS Zurich), Mission-21, Mission Bethléem Immensee, Parti Socialiste genevois, PLANeS, Primavera, Restaure la Terre, SIT, Schweizerischer Friedensrat, SolidarMed, Swissaid, Terre des Hommes Suisse, Theologische Bewegung für Solidarität und Befreiung, Verein Zürcher Sozialprojekte.